



Aulnay-sous-Bois, le 9 Mai 2025

COMMUNIQUE DES ELU.E.S PS, PCF ET ECOLOGISTES COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Voici les principaux points abordés au cours du Conseil Municipal d'Avril, hors vote du budget.

1- Indemnités des élus en bruts et perçues en 2024 :

Avant le vote du budget, la majorité municipale a l'obligation de fournir aux membres du Conseil Municipal un récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2024. Comme chaque année, Bruno Beschizza et Séverine Maroun s'opposent à la transmission de ce document, ce qui laisse à penser qu'ils ont des choses à dissimuler. Ils préfèrent nous communiquer partiellement ces informations oralement juste avant le vote. Vous trouverez ci-dessous les indemnités en bruts pour l'année 2024. Concernant les indemnités de la Région et du Département il s'agit d'estimations ne prenant pas en compte les dernières augmentations.

Certains élu.e.s d'Aulnay cumulent des indemnités pour leurs fonctions au Territoire Paris Terres d'Envol, à la Région, au Département ou encore à la Métropole du Grand Paris

- **Bruno Beschizza**, Président du Territoire Paris Terres d'Envol : 28 116 €, Conseiller Régional: 17 532 € et Maire : 61 119 €
- **Séverine Maroun**, Conseillère Départementale de la Seine-Saint-Denis : 35 742 € (année de référence 2021) , Présidente du SEAPFA: 18 453 €, Conseillère Métropolitaine du Grand Paris : 12 403 € et 1ère Adjointe : 34 997 €
- **Franck Cannarozzo**, Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis : 32 296 € (année de référence 2022), Vice-Président du Territoire Paris Terres d'Envol : 21 703 et Adjoint au Maire : 21 974 €
- **Denis Cahenzli**, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris : 28 609 € et Adjoint au Maire : 21 974 €
- **Sabrina Missour et Aïssa Sago** : Vice-Présidente du Territoire Paris Terres d'Envol : 21 703 € et Adjointe au Maire 21 997 €
- **Olivier Attori**, Conseiller Territorial Délégué Paris Terres d'Envol : 10 851 €, Conseiller Municipal Délégué : 9 915 €
- **Fouad El Kouradi**, Vice-Président du SYCTOM : 9224 € et Adjoint au Maire : 21 974 €
- **Alain Ramadier**, Conseiller Municipal Délégué, suite à sa défaite aux législatives : 9 915 €
- **Les autres Adjoints** : 21 974 € et **les Conseillers Municipaux de la majorité tous délégués** 9 915 €
- **Les Conseillers Municipaux d'opposition** : 0 €

Récapitulatif des indemnités en bruts des 6 plus grosses indemnités des élus cumulards :

- Bruno Beschizza : 106 767 € soit 8 897 € par mois
- Séverine Maroun : 101 612 € soit 8 467 € par mois
- Franck Cannarozzo : 75 973 € soit 6 331 € par mois
- Denis Cahenzli : 50 583 € soit 4 215 € par mois
- Aïssa Sago et Sabrina Missour : 43 677 € soit 3 639 € par mois

2- Les tarifs de la piscine :

Le déléguétaire peut augmenter les tarifs, chaque année, le 1er juillet. Or, Bruno Beschizza ne veut pas mécontenter les aulnaysiens quelques mois avant les élections municipales. Il a donc demandé au déléguétaire de reporter cette augmentation en septembre, en compensant par une indemnisation. **La mauvaise surprise tombera plus tard !**

3-Seqens :

Garantie de prêt pour l'acquisition de 78 logements sociaux de type PLS. En collaboration avec le bailleur Seqens, la municipalité a pris la décision de démolir les 262 logements de type PLAI situés à Jupiter afin d'y construire de nouveaux logements. Malheureusement, les constructions actuelles et futures ne pourront pas reloger l'intégralité des locataires actuels pour 2 raisons qui posent problèmes : **il y a moins d'appartements qu'auparavant et surtout les loyers proposés, ainsi que le coût de la location d'une place de parking, ne correspondent pas aux revenus des familles.**

On comprend la vive protestation **des familles qui ressentent une discrimination par l'argent, risquant d'être obligés de quitter Aulnay au profit d'une nouvelle population !**

4-Transmission des documents budgétaires

Les documents budgétaires n'ont pas été transmis aux Conseillers Municipaux dans les délais impartis. Il manquait tout bonnement des pages essentielles pour permettre un examen approfondi des comptes. Elles n'ont été transmises que le jour même du vote.

Si le document n'était pas prêt, le Maire devait reporter sa présentation au vote.

Les conseillers municipaux ont donc été privés d'un document conforme et complet, ce qui constitue une atteinte au principe d'information des élus.

Au vu de ces irrégularités manifestes, notre Président du Groupe, Oussouf SIBY, a donc saisi le Préfet afin qu'il engage une procédure de suspension puis d'annulation de la délibération contestée (article L2131-6 du CGCT qui lui permet de saisir le Tribunal Administratif pour tout acte qu'il considère contraire à la légalité).

Oussouf SIBY Président de groupe, Sarah KASSOURI, Guy CHALLIER, Jean-Marie TOUZIN